



LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ CRÉATION OU REPRISE D'ENTREPRISE

Crédit Mutuel
Epargne Salariale

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CRÉATION OU REPRISE D'ENTREPRISE



PRATIQUE

Pour un traitement plus rapide et moins coûteux, saisissez votre demande directement via votre espace sécurisé internet. Vous pourrez y télétransmettre vos pièces justificatives.*

L'envoi de vos justificatifs par courrier entraînera une facturation. Veuillez vous référer au guide tarifaire de votre espace sécurisé, rubrique «mes documents».



*Si vous n'avez pas la possibilité de télétransmettre vos documents, vous pouvez nous faire parvenir votre demande complète et conforme par courrier à l'adresse suivante : Crédit Mutuel Épargne Salariale / 69 814 Tassin La Demi Lune Cedex

CONDITIONS ET DATES D'ÉVÉNEMENTS

Ce motif concerne uniquement les cas suivants **dès lors qu'il y a la création ou la reprise d'une entreprise ou l'installation d'une activité non salariée** :

- Entreprise déjà créée ou reprise
- Entreprise en cours de création ou de reprise
- Statut d'auto-entrepreneur
- Acquisition de parts de Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP)

La date d'évènement est :

- La date de début d'activité ou d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou d'inscription à un ordre professionnel
- **Ou**, la date de cession du fond de commerce, des parts ou actions reprises / Procès Verbal d'assemblée générale précisant la prise de fonction
- **Ou**, la date de rédaction de l'attestation sur l'honneur (si entreprise en cours de création)

Les **personnes éligibles** pour ce cas de déblocage sont ; **le titulaire du compte**, l'un de **ses enfants**, **le ou la conjoint(e)** ainsi que le ou la **partenaire de PACS**, à condition que la personne bénéficiant du cas de déblocage ait **le contrôle effectif de l'entreprise créée ou reprise** au sens 1° et 2° de l'article R5141-2 du code du travail.

La demande de déblocage doit nous parvenir complète **dans les 6 mois** à compter de la date d'évènement. La demande de déblocage est validée à compter de la réception de l'intégralité du dossier sous réserve de la recevabilité des pièces justificatives.

Le fait génératrice invoqué **ne peut faire l'objet que d'une seule demande**. En cas de demande de déblocage partiel, vous ne pourrez donc pas demander un nouveau déblocage pour ce même motif.

EN BREF

FAIT GÉNÉRATEUR

Création ou reprise d'une entreprise par le titulaire du compte, son enfant majeur, son conjoint ou partenaire de PACS.

PLANS CONCERNÉS

PEE (PEI, PEG)
CCB

DÉLAI

6 mois

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CRÉATION OU REPRISE D'ENTREPRISE

ÉVÈNEMENTS EXCLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Création ou reprise d'une SCI.
- Création ou reprise d'une entreprise hors de l'UE
- Création ou reprise d'une société civile sans objet professionnel (société civile de patrimoine ou particulière)
- Groupement d'intérêt économique (GIE)
- Rachat de nouvelles parts de l'entreprise si le bénéficiaire exerce déjà le contrôle de celle-ci.

Si l'entreprise est sous forme de société, l'épargnant doit satisfaire la condition de contrôle au sens de l'article R. 5141-2 du code du travail telle que définie ci-dessous :

1. Crédit d'une société par le titulaire du compte seul :

- Le titulaire du compte doit détenir plus de 50% du capital de l'entreprise.

OU

- Le titulaire du compte doit détenir au moins un tiers (1/3) du capital de l'entreprise **ET** exercer obligatoirement une fonction de dirigeant dans l'entreprise.

2. Crédit d'une société en famille :

- Le titulaire du compte doit détenir à lui seul au moins 35% du capital de l'entreprise **ET** grâce à son conjoint, ses descendants et descendants, la part acquise par l'ensemble de la famille devra être de plus de 50 % du capital.

OU

- Le titulaire du compte doit détenir au moins un 25% du capital de l'entreprise tout en exerçant obligatoirement une fonction de dirigeant dans l'entreprise **ET** grâce à son conjoint, ses descendants et descendants, la part acquise par l'ensemble de la famille devra être d'au moins un tiers (1/3) du capital de l'entreprise.

EN BREF	FAIT GÉNÉRATEUR	PLANS CONCERNÉS	DÉLAI
	Création ou reprise d'une entreprise par le titulaire du compte, son enfant majeur, son conjoint ou partenaire de PACS.	PEE (PEI, PEG) CCB	6 mois

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CRÉATION OU REPRISE ENTREPRISE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

Les justificatifs présents sur cette page sont obligatoires et s'ajoutent aux justificatifs qu'il convient de fournir quelque soit la typologie de l'entreprise créée ou reprise.



SI LA DEMANDE CONCERNE LE OU LA CONJOINT(E)

- Copie intégrale du livret de famille OU Extrait de la date de naissance citant le PACS

SI LA DEMANDE CONCERNE UN ENFANT

- Copie intégrale du livret de famille

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

POUR UNE ENTREPRISE CRÉÉE

POUR UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE OU DE PRESTATION DE SERVICE (SARL / EURL / SA / SASU / SAS / SNC)

-  Extrait K bis ou récépissé d'inscription au RCS ou au répertoire des métiers   Copie des statuts définitifs datés et signés

POUR UNE SOCIÉTÉ ARTISANALE

-  Extrait D1   Copie des statuts définitifs datés et signés

POUR UNE SOCIÉTÉ AGRICOLE

-  Inscription à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA)   Copie des statuts définitifs datés et signés

POUR UN AUTO-ENTREPRENEUR (EI / EIRL / EIRL RELEVANT DU RÉGIME DE MICRO-ENTREPRISE)

-  Récépissé d'inscription selon le statut   Copie de l'immatriculation INSEE   Copie de l'avis de situation SIRENE

POUR UNE AQUISITION DE PARTS DE SCOP (RETRAIT À LA HAUTEUR DU MONTANT DE LA SOUSCRIPTION AU CAPITAL SOCIAL)

-  Attestation de souscription délivrée par la coopérative   Copie des statuts définitifs datés et signés

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

POUR UNE ENTREPRISE EN COURS DE CRÉATION

POUR UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE OU DE PRESTATION DE SERVICE

- | | | | | |
|---|---|---|---|--|
|  Récépissé d'inscription CFE au RCS ou au répertoire des métiers |  |  Projets de statut |  |  Déclaration sur l'honneur à fournir le document officiel dès réception |
|---|---|---|---|--|

POUR UNE SOCIÉTÉ ARTISANALE

- | | | | | |
|---|--|--|--|--|
|  Extrait D1 |  |  Projets de statut |  |  Déclaration sur l'honneur à fournir le document dès réception |
|---|--|--|--|--|

POUR UNE SOCIÉTÉ AGRICOLE

- | | | | | |
|--|---|---|---|---|
|  Inscription à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA) |  |  Projets de statut |  |  Déclaration sur l'honneur à fournir le document dès réception |
|--|---|---|---|---|

POUR UNE AQUISITION DE PARTS DE SCOP (RETRAIT À HAUTEUR DU MONTANT DE LA SOUSCRIPTION AU CAPITAL SOCIAL)

- | | | |
|--|---|---|
|  Projets de statuts |  |  Déclaration sur l'honneur à fournir l'attestation de souscription dès réception |
|--|---|---|

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

POUR UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE EN COURS DE CRÉATION

POUR UNE COMMERCANT

-  Récépissé d'inscription au Registre du Commerce et des sociétés (R.C.S.)

POUR UNE ARTISAN

-  Récépissé d'inscription au Répertoire des Métiers

POUR UNE AGRICULTEUR

-  Récépissé d'inscription à la Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

POUR UNE PROFESSION RÉGLEMENTÉE

-  Attestation professionnelle revêtue du numéro d'agrément

POUR UNE PROFESSION NON RÉGLEMENTÉE (LE DÉBLOCAGE N'EST POSSIBLE QUE SI LA SOCIÉTÉ A UN OBJET PROFESSIONNEL)

-  Attestation d'inscription au R.S.I. ou I.N.S.E.E.

OU

-  Attestation d'affiliation à la maison des artistes ou de l'A.G.E.S.S

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

POUR UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE EN COURS DE CRÉATION

POUR UNE SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE OU DES MOYENS (SCP / SCM)

 Attestation professionnelle revêtue du numéro d'agrément

OU

 Attestation sociale de régime micro social simplifié

POUR UNE AUTO-ENTREPRENEUR

 Certificat d'immatriculation (SIREN)

OU

 Certificat d'inscription ou récépissé I.N.S.E.E. délivrant un numéro SIREN

OU

 Attestation sociale de régime micro social simplifié

CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ :

CRÉATION OU REPRISE D'UNE ENTREPRISE

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Si vous adressez votre demande par courrier, il convient de joindre la demande de retrait signée en plus des pièces justificatives.

POUR UNE REPRISE D'ENTREPRISE

POUR UNE PERSONNE MORALE

 Extrait K-Bis modifié ou attestation sur l'honneur pour transmettre le K-Bis



 Acte de cession de parts



 Statuts modifiés datés et signés.

POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE

 Extrait K-Bis modifié ou attestation sur l'honneur pour transmettre le K-Bis



 Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou Ordinaire précisant la prise de fonction

 Acte de cession de parts



 Statuts modifiés datés et signés

